

1. *Débitrice:* **Erto Change Mont-Blanc SA**, rue du Mont-Blanc 3, 1201 **Genève**

2. *Remarques:* service en matière de change, d'objets et de métaux précieux et de collections opération financières.

Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:

1. L'état de collocation (réf. n° 1);

2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).

A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:

- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);

Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication et seront considérés comme acceptés.

(Réf. n° 1-2)

Office des faillites

1227 Carouge

(01105506)